



3LA
LETTRES
LANGUES
LINGUISTIQUE
ARTS
UNIVERSITÉ DE LYON

LE DIRECTEUR
OLIVIER FERRET

Lyon, le 25 novembre 2019

Objet : demande de création d'un intitulé de Doctorat au sein de l'établissement Lyon 2

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil académique de l'université Lumière Lyon 2,

J'ai l'honneur, par la présente, de solliciter la création d'un intitulé de doctorat en « Langues et littératures antiques » au sein de l'établissement Lyon 2.

Un tel intitulé, qui correspond à des thèses inscrites dans la section 08 du CNU, existe (avec des variantes, j'y reviendrai) dans d'autres établissements (Lyon 3, UJM, ENS Lyon) mais pas à Lyon 2 pour des raisons historiques : les collègues de Lettres classiques sont pour la plupart rattachés à l'ED 483, Sciences sociales, dans laquelle existe un intitulé « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » qui correspond aux thèses qu'elles et ils dirigent.

Or, outre le fait que des thèses relevant de la section 08 du CNU pourraient à brève échéance être inscrites à Lyon 2 dans le périmètre disciplinaire de l'ED 484 (Lettres, Langues, Linguistique et Arts – 3LA), nous devons actuellement faire face à une urgence liée à un cas particulier : celui de Sarah Orsini, dont la soutenance est programmée le 30 novembre prochain.

Le cas de Mme Orsini

Juste avant mon entrée en fonction à la direction de 3LA, le jury d'attribution des contrats doctoraux de l'ED a pris, en juillet 2015, une décision exceptionnelle : attribuer un contrat doctoral de Lyon 2 à une étudiante inscrite sous la direction (unique) d'un collègue de Lyon 3 (Bruno Bureau).

En prenant mes fonctions, au 1^{er} septembre 2015, je me suis dans un premier temps assuré que M. Bureau pourrait bénéficier d'un agrément de Lyon 2 pour diriger cette thèse dans cet établissement afin que la doctorante puisse s'inscrire et signer son contrat.

En revanche, comme il n'existait pas d'intitulé de Doctorat correspondant à la spécialité de la thèse, décision a été prise d'inscrire par défaut cette thèse sous l'intitulé « Lyon2_Études ibériques et méditerranéennes-Italien ». Ce choix par défaut s'explique par le projet de thèse lui-même, qui porte sur un auteur italien, Giovanni Pascoli (1855-1912), auteur de poésies latines dont la thèse, en cotutelle avec Roma 3, consiste à effectuer l'édition numérique.

Néanmoins, M. Bureau est habilité à diriger des recherches dans la section 08 du CNU et Mme Orsini, qui est agrégée de Lettres classiques, va certainement demander, après sa soutenance, une qualification dans cette section. Je crains que si Lyon 2 lui délivre un doctorat en « Études ibériques et méditerranéennes-Italien », cette qualification ne soit quelque peu compromise – en tout cas rendue plus difficile.

Délibération du Conseil de 3LA

Pour tenter de résoudre le problème, j'ai saisi le Conseil de l'ED à deux reprises en 2016 pour que 3LA s'accorde sur une proposition d'intitulé de Doctorat correspondant à ce cas de figure. Au-delà du seul cas de Mme Orsini, il s'agissait de procéder à une rationalisation des intitulés disponibles pour cette discipline dans les différents établissements, en vue de proposer aux instances de ces établissements un intitulé unifié. Voir, ci-dessous, en Annexe, la liste complète des intitulés des doctorats rattachés à 3LA.

Plusieurs intitulés concurrents existent en effet dans les différents établissements (et parfois même dans le même établissement) :

- deux pour Lyon 3 : Lyon3_Doctorat en Lettres mention Langues, littératures et cultures antiques / Lyon3_Lettres et civilisations antiques ;
- un pour l'UJM : UJM-SE_Langues et littératures latines et grecques ;
- un pour l'ENS Lyon : ENS_Lettres classiques.

Lors de sa réunion du 6 juin 2016, le Conseil de 3LA s'est prononcé en faveur de l'intitulé unique suivant : « Lettres, langues et civilisations antiques », d'où ma proposition ci-dessus de création, pour Lyon 2, d'un intitulé ainsi libellé.

L'entrée en vigueur du nouvel arrêté sur le Doctorat du 25 mai 2016 ne m'a pas permis d'entreprendre les démarches d'uniformisation des intitulés que je prévoyais de mener à bien au cours de mon mandat. Ce dossier était d'ailleurs d'autant moins prioritaire que, à cette époque, l'UdL, dans le cadre de son Collège doctoral, prévoyait aussi de mettre en chantier, à l'échelle du site, une campagne d'uniformisation des intitulés de doctorats – chantier qui à ce jour n'a jamais été mis en œuvre.

Autre(s) cas

L'imminence de la soutenance de Mme Orsini m'incite à soumettre cette proposition de création au Conseil académique de Lyon 2, qui permettrait de régler un problème trop longtemps différé. Il ne s'agit cependant pas d'une demande *ad hoc* car, outre le fait que d'autres collègues HDR dans la section 08 du CNU pourraient, au sein de 3LA, demander à inscrire des thèses correspondant à cet intitulé, un autre doctorant, contractuel de Lyon 2 actuellement en D3, Julien Berguer, agrégé de Grammaire, prépare une thèse, sous la direction d'Isabelle Boehm (Lyon 2) et la codirection de Christian Nicolas (Lyon 3), dont le sujet correspond davantage à cet intitulé. Cette thèse est provisoirement inscrite sous un autre intitulé par défaut : « Lyon2_Lettres et arts-Langue et littérature française ». Son travail porte sur un humaniste, Friedrich Sylburg (1536-1596), mais la thèse, qui étudie la traduction du grec au latin de Denys d'Halicarnasse effectuée par cet humaniste, relève à l'évidence de la section 08 du CNU et de l'intitulé de Doctorat dont, au nom du Conseil de l'ED 3LA, je demande la création.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires qui seraient nécessaires, et je vous prie de croire en mon très cordial dévouement.

